Baromètre Salariés

Secteur juridique
TEMPS DE TRAVAIL

2016

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013.
Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

TAUX ÉLEVÉ DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus des trois quarts des salariés du secteur travaillent à temps complet. Deux branches se singularisent : les études d'administrateurs et mandataires judiciaires par un taux de salariés à temps partiel plus faible, et les cabinets d'avocats par un taux supérieur aux autres. Ces derniers impactent la moyenne du secteur en raison du nombre élevé de salariés.

Répartition des salariés par durée du temps de travail

Durée du temps de travail						Ompl
Temps complet	83 %	74 %	79 %	81 %	76 %	67 %
Temps partiel	17 %	26 %	21 %	19 %	24 %	33 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Évolution du taux de salariés à temps partiel

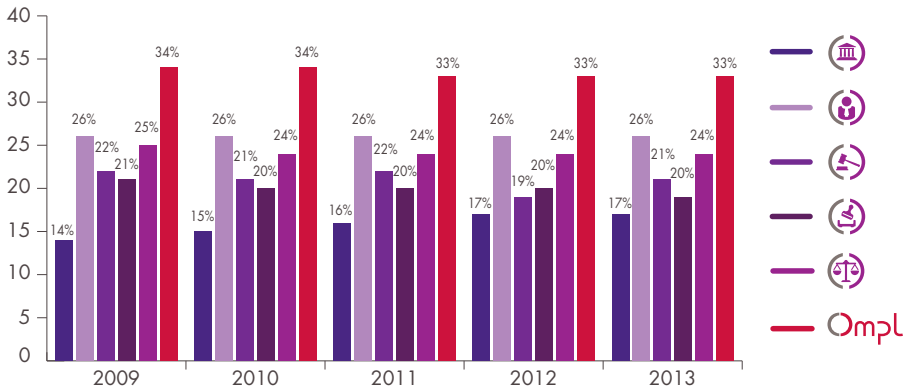

STABILISATION DU TAUX D'EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel évolue peu, tant pour le secteur que pour les branches, entre 2009 et 2013.

Secteur juridique

Branches professionnelles

- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr
4, rue du Colonel Driant • 75046 Paris Cedex 01 • ompl@actalians.fr

Ompl Observatoire des métiers dans les professions libérales

FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes, et ce, dans toutes les branches. Le différentiel est important, notamment dans la branche des cabinets d'avocats et celle des études d'administrateurs et mandataires judiciaires.

PROGRESSION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Un tiers des salariés de plus de 50 ans est à temps partiel. Parmi les moins de 35 ans, le temps partiel concerne un salarié sur cinq en moyenne.

EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les employés et surtout chez les ouvriers, qui comprennent notamment le personnel de ménage. En revanche, les cadres et les professions intermédiaires sont moins fréquemment à temps partiel.

Taux de salariés à temps partiel par genre

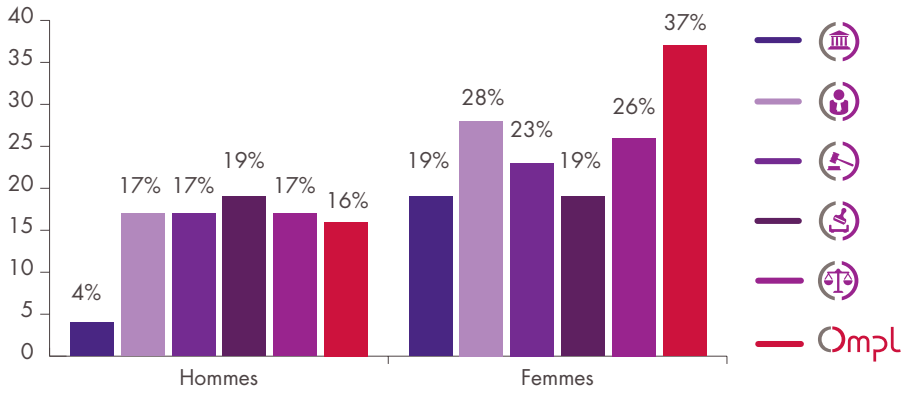

Dans le secteur, 26 % des femmes travaillent à temps partiel contre 17 % pour les hommes.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge

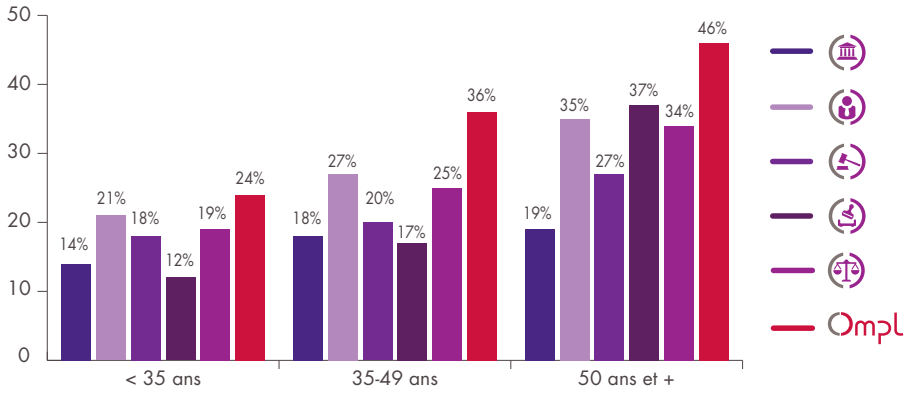

Dans le secteur, 19 % des salariés de moins de 35 ans travaillent à temps partiel.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	9 %	18 %	30 %	16 %	18 %	32 %
Professions intermédiaires	23 %	17 %	11 %	16 %	17 %	27 %
Employés	17 %	29 %	19 %	19 %	26 %	34 %
Ouvriers	60 %	57 %	20 %	26 %	42 %	62 %
Moyenne	**17 %**	**26 %**	**21 %**	**19 %**	**24 %**	**33 %**

Dans le secteur, 18 % des salariés cadres travaillent à temps partiel contre 17 % des professions intermédiaires.

TAUX DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL FLUCTUANT SELON LES RÉGIONS

La région Île-de-France se singularise par un taux de salariés à temps partiel inférieur aux autres.

Celui-ci est principalement lié au faible taux dans la branche des cabinets d'avocats.

Dans les autres régions, il varie entre 22 % et 33 %.

Taux de salariés à temps partiel par région

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	NS*	30 %	NS*	25 %	28 %	37 %
Bourgogne-Franche-Comté	NS*	37 %	NS*	NS*	32 %	36 %
Bretagne	NS*	31 %	NS*	44 %	31 %	34 %
Centre-Val de Loire	NS*	32 %	NS*	NS*	26 %	34 %
Corse	NS*	NS*	NS*	NS*	23 %	27 %
DOM	NS*	NS*	NS*	NS*	22 %	22 %
Grand Est	NS*	30 %	NS*	19 %	25 %	37 %
Hauts-de-France	NS*	32 %	NS*	19 %	27 %	37 %
Île-de-France	14 %	20 %	20 %	11 %	19 %	26 %
Normandie	NS*	37 %	NS*	24 %	33 %	35 %
Nouvelle-Aquitaine	NS*	30 %	NS*	18 %	25 %	33 %
Occitanie	NS*	30 %	NS*	24 %	28 %	36 %
Pays de la Loire	NS*	29 %	NS*	31 %	29 %	35 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	NS*	32 %	NS*	16 %	26 %	35 %
Moyenne	**17 %**	**26 %**	**26 %**	**19 %**	**24 %**	**33 %**

* NS : Non significatif